

jeudi 09 Avril 2015 - n°36

Economie - 16 mesures pour améliorer les dispositifs actuels

Economie - Y a-t-il un modèle de gouvernance idéal ?

Economie - Faut-il vraiment tout confier aux intercommunalités ?

Economie - Et demain ?

Economie - Programme National de Réformes 2015 : Villes de France apporte sa contribution

Economie - Dotations 2015 : enfin en ligne !

Logement - L'innovation au menu des 4ème Rencontres du fonds d'épargne

ECONOMIE



16 mesures pour améliorer les dispositifs actuels

A l'occasion des 7^è Rendez-vous de l'intelligence locale qui se sont tenus le 7 avril 2015, Villes de France a publié son manifeste pour réformer l'intercommunalité.

Intitulé « Réformons la réforme », le manifeste réagit aux projets de regroupements forcés d'EPCI envisagés ici ou là, et propose 16 mesures pour améliorer les dispositifs actuels.

Par ce manifeste, Villes de France redit le besoin de dessiner des EPCI cohérents, plébiscite une intercommunalité de projet, et plaide pour une plus grande liberté d'organisation.

Former des EPCI aux périmètres cohérents et stables, pour faciliter l'exercice de leurs compétences

Villes de France a étudié les conditions nécessaires à la bonne marche des EPCI. Pour les maires des villes et présidents d'agglomération, seuls les EPCI ayant un périmètre cohérent, c'est-à-dire constitués autour de l'aire d'attraction de la ville-centre peuvent devenir de vraies intercommunalités de projet. Villes de France propose donc de « définir des périmètres de coopération intercommunale comprenant toutes les communes et EPCI situés à l'intérieur de l'aire d'attraction

de la ville-centre dans l'agglomération centrale, qu'ils soient périurbains ou ruraux ». Par conséquent, les regroupements forcés pour atteindre impérativement un seuil (20 000 habitants fixé par le projet de loi NOTRe en cours de débat) ou suivant une logique comptable telle celle retenue par le CGET (objectif 1000 EPCI à horizon 2016) ne relèvent pas de la bonne méthode. Villes de France préconise donc d'« abandonner le principe du chiffrage et préférer une approche locale s'appuyant la logique de l'équilibre territorial » et de laisser une marge de manœuvre aux élus pour s'organiser.

Repenser les relations entre EPCI / ville-centre, pour en faciliter le pilotage

Face aux nombreuses configurations jugées « aberrantes », où des EPCI défensifs sont constitués contre la ville-centre, où le maire de la ville-centre est exclu du bureau communautaire, Villes de France a souhaité que des garde-fou soient mis en place. Elle demande donc que la composition du bureau communautaire soit revue et que la ville-centre puisse siéger de droit avec voix délibérative au bureau communautaire. De même, Villes de France insiste pour que la répartition des ressources et des charges soit équitablement réparties entre les communes membres, non pas au détriment de la ville-centre qui assure en général l'essentiel de l'offre de service. Les communes périphériques pourraient ainsi contribuer davantage, à leur mesure, au financement de ces services dont leurs habitants bénéficient pour partie, sans en supporter la charge d'un point de vue fiscal.

Villes de France entend défendre l'ensemble de ces propositions lors de la 2^{ème} lecture de la loi NOTRe.

Repenser le financement et la gestion des ressources au sein des EPCI

L'État envisage aujourd'hui une réforme d'ampleur des dotations qui ferait la part belle à une DGF territoriale, en même temps que serait accéléré le processus de mutualisation des services et d'extension des périmètres des EPCI. Ces orientations apparaissent en décalage avec les attentes des élus des Villes de France. La simultanéité de la réforme de la DGF avec l'extension des périmètres intercommunaux est en effet dangereuse et excessive.

Partant du constat que le processus intercommunal a jusqu'ici davantage mutualisé les ressources que les charges, Villes de France estime nécessaire de repenser le financement et la gestion des ressources au sein du bloc communal. Villes de France propose ainsi de dissocier la question de la soutenabilité du rythme de baisse des dotations, de la nécessité de renforcer la prise en compte des ressources et des charges entre collectivités ; Villes de France propose aussi de renforcer le poids du revenu par ménage dans le calcul des dotations et de mieux tenir compte de l'inégale pression fiscale.

[Lire l'intégralité du Manifeste](#)



Y a-t-il un modèle de gouvernance idéal ?

Le 7 avril 2015 se sont tenus les 7èmes Rendez-vous de l'intelligence locale sur le thème de l'intercommunalité. A cette occasion, élus, experts et représentants de l'Etat ont débattu des changements de l'organisation territoriale et de l'avenir de la carte intercommunale.

A la recherche du périmètre pertinent

Pour les élus de Villes de France, dessiner des EPCI cohérents est une condition nécessaire à une bonne gouvernance, un préalable indispensable pour obtenir des EPCI intégrés, et avancer dans les mutualisations. C'est pourquoi chiffrer un objectif de regroupement d'EPCI à horizon 2016, tel que le propose le CGET dans son rapport rendu public en février 2015, n'est pas une bonne méthode. Pour Villes de France, il faut abandonner cette logique comptable et lui préférer une logique géographique qui tienne compte des affinités locales et de l'équilibre territorial (proposition n°2 - manifeste).

Refuser les regroupements contraints

Si le CGET n'est pas parvenu à trouver le critère pertinent pour définir le périmètre « idéal » de l'intercommunalité, il plaide néanmoins pour une accélération du mouvement de regroupement : « ces mutualisations peuvent faire émerger du projet et palier le manque d'ingénierie des petites communes ». Aussi, le CGET a annoncé la mise en ligne prochaine d'un outil permettant d'améliorer la visibilité des élus sur les possibles évolutions de périmètres de leurs EPCI. L'outil doit permettre de réaliser des simulations de fusion, à partir des données démographiques et économiques. Cet outil sera bientôt mis en ligne sur le site du CGET.

Pour Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse et président délégué de Villes de France, la question du périmètre est déterminante. Du périmètre retenu dépendront les compétences exercées. Un EPCI reprenant le périmètre du bassin de vie (et donc plus ou moins du SCoT), n'exercera pas les mêmes compétences qu'un EPCI organisé strictement autour de l'aire d'influence de la ville-centre. Seul un périmètre restreint permet d'exercer des compétences de proximité, selon lui. « Il faut pouvoir mettre en cohérence les périmètres et les compétences ». Or cette cohérence ne peut pas être dictée par la loi, car « il n'y a pas « un » modèle d'EPCI ».

Il n'y a pas « un » modèle d'EPCI

Les configurations locales varient beaucoup en effet, en termes de périmètres, et donc, par ricochet, de compétences transférées et de gouvernance. Les cas de Dreux, Bergerac, Bourg-en-Bresse, Colmar ou même Calais présentés au cours du débat, illustrent la variété des situations rencontrées : présider un EPCI constitué de 5 communes (Calais) ou celui de Dreux composé de 78 communes et s'étendant sur une surface de 60km d'Est en Ouest ne relève pas du même exercice. De même, la facilité à coopérer diffère selon que le maire de la ville-centre est - ou non - président de l'EPCI. Dans le cas de Bergerac, le maire de la ville centre, Daniel Garrigue, est même exclu du bureau communautaire, alors que la ville centre pèse pour plus de la moitié de l'EPCI en nombre d'habitants, ce qui complique naturellement les mutualisations et velléités de coopération. Pour Jean-François Debat, ce cas illustre la nécessité non pas d'une loi pour encadrer de manière stricte et uniforme les intercommunalités, mais d'un texte qui se contente de donner un cadre et de restreindre les aberrations constatées ici ou là. « Il faut une loi qui évite les égoïsmes manifestes, mais qui pour le reste laisse les élus maîtres de leurs périmètres ». Chacun doit pouvoir choisir le type d'EPCI qu'il veut. Mais dans tous les cas, il serait bon, pour les élus, de s'en tenir au dessein initial d'une intercommunalité de projet qui gère les grands équipements et permet de réaliser des missions que seules les communes ne pourraient plus financer ou ne seraient pas en mesure d'organiser de façon optimale.

Le secret d'une gouvernance réussie...

Pour tous les élus, il est évident qu'un EPCI ne doit pas être créé par obligation, mais doit naître d'un commun accord. Tous les partis doivent pouvoir y trouver leur intérêt, quelle que soit la taille de la commune ou la couleur politique de son maire. Les maires des villes et présidents d'agglomération se sont montrés très clairs à cet égard, et ont identifié deux conditions à la bonne marche de l'intercommunalité.

Deux écueils sont en effet à proscrire, dans cette logique de libre organisation, pour garantir le bon fonctionnement des EPCI.

D'une part, il faut pouvoir imposer que la ville-centre soit au bureau communautaire. « Il n'est pas pensable un seul instant que la ville centre soit écartée ; le cas de Bergerac dépasse l'acceptable. Une commune qui comprend la moitié de la population de l'EPCI ne peut pas être écartée. Elle doit être représentée dans l'exécutif », a déclaré Gilbert Meyer. C'est pourquoi Villes de France propose, dans son manifeste, de « permettre au maire de la ville-centre de siéger de droit, avec voix délibérative au bureau communautaire » (proposition n°5).

D'autre part, le sort des petites communes, plus rurales, doit aussi être pris en compte. Pour Gérard Hamel, « il n'y a pas de petite commune à ignorer. Il y a juste un territoire à défendre. Toutes les communes ont une légitimité électorale ».

Dans ces organisations complexes, les maires et présidents ont plébiscité **la conférence des maires**, assemblée qui réunit les maires de toutes les communes membres et doit permettre de prendre une décision par le consensus. En général, explique Gérard Hamel, le consensus obtenu entre les maires est ensuite facilement repris en bureau et conseil communautaires. C'est un moyen très sûr de recueillir l'assentiment autour d'un projet, même si l'obtention du consensus prend souvent du temps.

Certains élus et représentants de l'Etat ont vu dans ces deux écueils un argument supplémentaire en faveur de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct sur une circonscription unique. Mais pour Gérard Hamel, Jean-François Debat ou encore Gilbert Meyer, élire les conseillers au suffrage universel direct signifierait la mort de la commune. Or, est-ce vraiment ce que l'on veut ? Est-ce vraiment ce que les Français veulent, se sont interrogés les maires, qui recueillent souvent un indice de confiance très élevé de la part des administrés dans les sondages d'opinion. Les maires des villes sont convaincus que les citoyens ont besoin de leur maire et réclament de la proximité. Ils plaident donc davantage pour s'en tenir à l'objectif initial des EPCI : **une intercommunalité de projet** qui complète les actions des communes sur les compétences pour lesquels il est pertinent de mutualiser et de travailler ensemble, mais pas une collectivité territoriale de plus.

A l'issue de ces débats nourris entre maires, présidents et représentants de l'Etat, Gilbert Meyer, maire de Colmar et

président de l'agglomération, s'est fait l'écho des propositions formulées par Villes de France dans son manifeste, pour former des EPCI aux périmètres cohérents et stables, faciliter l'exercice des compétences, et repenser les relations entre EPCI et ville-centre pour en faciliter le pilotage (propositions 1 à 6).

ECONOMIE



Faut-il vraiment tout confier aux intercommunalités ?

Au-delà du constat qu'il existe des modèles de gouvernance pluriels dans les intercommunalités des Villes de France (associant presque toujours une « conférence des maires » dans le processus de décision intercommunal), l'État envisage aujourd'hui une réforme d'ampleur des dotations qui ferait la part belle à une DGF territoriale, en même temps que serait accéléré le processus de mutualisation des services et d'extension des périmètres des EPCI.

Des propositions qui apparaissent en décalage avec les attentes élus des Villes de France exprimées lors des 7^{es} rendez-vous de l'intelligence locale sur l'intercommunalité. La simultanéité de la réforme de la DGF avec l'extension des périmètres intercommunaux apparaît dangereuse et excessive. Pour Jacques Lamblin, député-maire de Lunéville, chargé de faire la synthèse des questions financières, à l'issue des débats « *le constat que nous faisons en interne, c'est que les villes-centre sont vraiment à la peine, la capacité d'autofinancement de ces villes va en diminuant* ». Faute de stabilisation des périmètres intercommunaux, il est donc aujourd'hui prématuré qu'une dotation globale de fonctionnement (DGF) entièrement intercommunale ou régionale soit envisagée.

Répartition des ressources et des charges

Lors de ce débat, l'analyse livrée par **Eric Julla**, Consultant en finances locales, soulève une difficulté majeure connue des Villes de France, l'inégalité de fait entre la ville-centre et son EPCI, dans la répartition des charges. Ainsi, la ville-centre est souvent la commune qui offre le plus de services aux populations sur le territoire de l'EPCI et celle qui, dans le même temps, contribue le plus à leur financement. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi peu « intercommunalisées » et l'effort fiscal est en règle générale concentré sur la ville-centre. Pour cet expert, la question de ces charges de centralité reste à régler. Du côté des élus, il serait prématuré que la réforme annoncée de la DGF, fasse écho à des revendications d'une DGF territoriale qui nieraient, ou réduiraient la prise en compte de ces charges.

Jusqu'à où les mutualisations nous conduiront-elles ?

En tant qu'experte, **Morgane Weill**, Inspectrice générale des finances, a présenté les grandes lignes du rapport mené par l'IGF et l'IGA sur les pratiques de mutualisation, remis en début d'année au Gouvernement. Partant des remontées et visites de terrain, celle-ci souligne la variété des pratiques et l'hétérogénéité des modèles. Finalement, il n'y a pas de modèle unique et « *force est de reconnaître l'importance des mutualisations d'opportunité* ». En termes d'économies générées, le constat reste également nuancé, puisque cette dernière souligne que « *les mutualisations n'ont pas produit d'économies nettes à ce stade, mais ont plutôt généré une extension des services* ». La contrainte budgétaire renforce toutefois la prise de conscience de l'intérêt de ces pratiques.

Du côté des élus, il a été souligné que la ville centre concentre l'essentiel des ressources financières et fait vivre le territoire, en offrant des services publics de qualité au-delà de son périmètre propre. Si les mutualisations et l'objectif « d'intégration » des EPCI restent – à moyen terme générateur d'économies d'échelle – ce processus ne peut se faire contre ou bien sans la ville centre.

Natacha Bouchart, sénatrice-maire de Calais, a souligné à ce sujet que la mutualisation est une réponse parmi d'autres pour espérer faire des économies. Mais « *mettre en place une intercommunalité à marche forcée serait une grave erreur, supprimer la commune n'est pas possible* », et c'est pourtant toujours un des objectifs poursuivis dans le projet de loi NOTRe.

Pour ou contre la DGF territoriale ?

Pour l'État, et par la voie de son représentant, **Serge Morvan**, Directeur Général des Collectivités Locales, mais aussi pour la Cour des Comptes, la mise en place d'une DGF territoriale permettrait à l'intercommunalité de franchir un cap supplémentaire d'intégration. A cette vision profondément centralisatrice et déconnectée de la réalité des territoires, les élus des Villes de France ont répondu qu'ils préféreraient l'incitation à la contrainte. Localiser les dotations de l'État via une DGF territoriale serait préjudiciable à la gouvernance du bloc communal déjà délicate, et les disparités nationales seraient amenées à subsister.

Au-delà de la seule mutualisation des ressources qui renvoie finalement aux problèmes de gouvernance, **Michel Heinrich**, député-maire d'Épinal, estime fondamental que les efforts en matière de péréquation soient préservés au niveau national, et « *si réforme il y a, les élus ont le droit à de vraies simulations* ».

ECONOMIE



Et demain ?

Au cours de la troisième séquence de ces 7^{es} Rendez-vous de l'intelligence locale consacrés à l'intercommunalité, Charles-Eric Lemaignan, président de la communauté d'agglomération d'Orléans, président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), Vanick Berbérian, maire de Gargilesse-Dampierre, président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), Pierre Méhaignerie, maire de Vitré, président de la communauté d'agglomération de Vitré et Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et présidente de

Villes de France, ont évoqué des pistes pour l'avenir, tout en apportant leur éclairage sur les débats de l'après-midi. Pour le représentant de l'AdCF, les contraintes financières pèsent lourdement sur les structures communales. Dans

ce contexte, la coopération intercommunale doit être rationnelle au risque de n'aboutir qu'à des ajustements à la marge au sein des schémas d'aménagement. Par ailleurs, les élus doivent entendre le double message des Français : si ceux-ci tiennent à la commune, premier échelon de la proximité, ils jugent pertinent la mise en œuvre de politiques publiques au sein de l'intercommunalité. Aussi, il faut à la fois consolider les communes et les intercommunalités. A ce titre, l'intercommunalité ne signifie pas la fin de la proximité : on le voit bien au niveau de la collecte des déchets ou des transports, domaines de proximité s'il en est. La DGF territoriale n'est donc pas une confiscation de la DGF par l'intercommunalité, même si le législateur doit admettre que l'on puisse assouplir la DGF si besoin. « Ce sont dans les territoires que l'on doit trouver les solutions pour demain. » a-t-il conclu.

Puis, le représentant de l'AMRF s'est interrogé sur la conciliation nécessaire entre dimension spatiale et dimension démocratique de la prise de décision. Pour lui, la question se pose avant tout en termes de richesse des territoires, que ceux-ci soient urbains ou ruraux. Le fonctionnement des institutions est complexe et doit être simplifié. Rien ne s'oppose par principe à l'évolution des structures tant que celles-ci répondent à des besoins précis, à une situation particulière. Aussi, l'organisation administrative de la France doit être impérativement précédée d'une réflexion sur l'aménagement du territoire, en prenant en compte, notamment, la notion des bassins de vie.

Pierre Méhaignerie, citant Montesquieu, a rappelé que la « vérité est dans la nuance ». Il faut faire attention à l'excès de législation et de centralisation. C'est pourquoi la notion de bassins de vie et de périmètre est si importante. Les bassins industriels connaissent des moments difficiles avec les fermetures d'usines et les délocalisations. Les villes doivent être attentives au niveau des impôts et de la maîtrise fiscale, mais l'Etat ne doit pas ajouter de nouvelles sanctions aux difficultés déjà subies. Par ailleurs, les villes, qui doivent faire mieux avec moins d'argent public, doivent en plus faire face à de nouvelles contraintes et de nouvelles normes (urbanisme, environnement, rythmes scolaires, etc.). Les territoires ont besoin de plus d'équité fiscale : les populations des communes périphériques, plus pauvres et moins bien desservies que les villes centres, ont plus de contraintes qui doivent être prises en compte dans le calcul des impôts. L'aménagement du territoire est important, selon une étude de l'Odis, le dynamisme du Grand Ouest est dû à un réseau de villes moyennes fortement liées à leur tissu rural.

Pour conclure ces débats, Caroline Cayeux a tout d'abord remercié l'ensemble des participants de ces 7èmes Rendez-vous de l'intelligence locale. Elle s'est interrogée sur le degré de liberté dont les élus disposent en matière d'aménagement du territoire. Les élus locaux ne doivent pas se faire imposer des schémas venus d'en haut, mais garder la maîtrise de leurs territoires autour d'une communauté de projets en lien avec l'ensemble des parties prenantes. Elle a également souligné que, dans un contexte de tension sur les territoires liés aux nouveaux regroupements imposés (seuil des 20 000 habitants), la gestion de l'intercommunalité doit rechercher le consensus, au-delà des clivages partisans. Par ailleurs, rebondissant sur les propos de Charles-Eric Lemaignan, Elle a rappelé que, qu'elle que soit l'organisation territoriale et les compétences retenues, les villes et surtout les maires sont les premiers référents vers qui se tourne la population : « une France composée seulement d'EPCI n'est pas possible. »

ECONOMIE



Programme National de Réformes 2015 : Villes de France apporte sa contribution

S'inscrivant dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 par l'Union européenne, le Programme national de réformes (PNR) est transmis chaque année au mois d'avril par les Etats membres à la Commission européenne. Ce document passe en revue l'ensemble des réformes structurelles mises en œuvre au niveau national afin d'atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». Comme chaque année, *Villes de France* a fait partie des organismes consultés par le SGAE dans le cadre de la rédaction du PNR 2015 et a tenu à faire entendre sa voix sur un certain nombre de sujets.

Réduire la baisse des dotations

Villes de France estime que la réduction des transferts financiers de l'Etat aux collectivités de 11 milliards d'euros d'ici 2017 est brutale. On peut s'interroger sur la justesse de l'effort demandé au secteur public local et plus globalement sur ses répercussions macro-économiques. A l'origine de l'essentiel des infrastructures et des équipements publics (70 % du total), les collectivités locales ne sont pas le maillon faible de la dépense publique (environ 20 % de la dépense et moins de 10 % de la dette). Mais moins de dotations, c'est forcément moins d'investissement dans les travaux publics ou dans les services publics de proximité, et donc des répercussions négatives en matière d'emploi et d'attractivité des territoires.

Organiser l'Etat territorial

Villes de France déplore le manque de vision stratégique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. D'un côté, les collectivités souffrent d'un « manque d'Etat » : les conséquences des réformes de la carte judiciaire, sanitaire, militaire sont souvent sous-estimées et mettent en péril l'avenir des territoires et de leurs habitants. Concentrer toutes les fonctions régaliennes sur 14 métropoles néglige les communes rurales et périurbaines en créant des territoires « à deux vitesses ». De l'autre côté, l'Etat est parfois trop présent : empilement des normes, excès de contrôles, multiplication des schémas et diagnostics, disproportion des procédures... sans parler du passage à 13 régions, sans véritable concertation, dont l'ampleur laisse planer de sérieux doutes sur « les économies de structures dues aux mutualisations » que cette réforme doit générer.

Enseignement supérieur

Les villes intermédiaires et leur intercommunalités accueillent environ 20 % de la population étudiante. Elles sont le siège de 264 sites d'enseignement supérieur dont 19 universités et 126 antennes universitaires. Aussi, pour *Villes de France*, le regroupement des universités en pôles effectué dans le prolongement de la loi du 22 juillet 2013 ne doit pas concourir à la fermeture arbitraire de sites universitaires, d'autant que l'argument du surcoût des sites déconcentrés n'est pas démontrée. La spécificité de l'enseignement supérieur dans les villes intermédiaires tient

notamment aux synergies créées avec le tissu économique local, caractérisé par un réseau dense de PME-PMI. L'excellence territoriale est un atout complémentaire de l'excellence internationale. Face aux métropoles qui concentrent l'essentiel de la richesse et du savoir, *Villes de France* soutient qu'il existe une place pour un développement différent et complémentaire au sein des villes intermédiaires.

Environnement

Villes de France rappelle que les villes et leurs intercommunalités sont des acteurs essentiels de la lutte contre les effets de serre par les décisions d'équipement qu'elles prennent, et soutient la mise en œuvre des « Agendas 21 » locaux. Par ailleurs, *Villes de France* est très sensible à la question énergétique et à l'atteinte des objectifs de la Commission européenne. Les communes françaises dépensent chaque année 2,2 milliards d'euros en achat d'énergie. Pour *Villes de France*, c'est donc sur la maîtrise des dépenses énergétique que la transition doit avoir le plus d'impact.

Logement

Villes de France rappelle que les villes non-métropolitaines connaissent une situation dégradée de leurs centre-ville, entre vétusté des logements et précarité des populations. La rénovation de ce parc d'habitat doit constituer un enjeu fondamental des politiques locales, et doit être inscrite au rang des priorités nationales. Il importe notamment, en matière de financements, de permettre aux villes infra-métropolitaines de pouvoir légitimement capter les budgets FEDER 2014-2020 tant pour le logement privé que social. Enfin, *Villes de France* préconise la baisse des normes contraignantes qui paralysent la construction de logements à travers une simplification des règles de construction et d'urbanisme.

ECONOMIE



Dotations 2015 : enfin en ligne !

Les montants des principales dotations aux collectivités locales 2015, actuellement notifiées en retard sont disponibles en ligne sur le portail dédié aux collectivités locales sur :

www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/

Outre la DGF des communes (dotation forfaitaire), les collectivités ont la possibilité de retrouver les montants notifiés en 2015 au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, des composantes de la dotation de solidarité rurale (bourg centre et péréquation), ou encore la dotation nationale de péréquation. Il faudra encore attendre un peu pour avoir les montants répartis au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

LOGEMENT



L'innovation au menu des 4ème Rencontres du fonds d'épargne

Le 31 mars, la quatrième édition des « Rencontres du fonds d'épargne », qui rassemble l'ensemble des acteurs du logement social, a permis d'échanger sur la rénovation des logements et le développement des territoires dans les locaux de l'Institut du Monde Arabe à Paris. Le fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts constitue le principal acteur financier de la politique du logement, de la ville et des territoires. Au cours de ce grand rendez-vous annuel des acteurs du logement,

Villes de France était représentée par son président délégué, Jean-François Debat.

Rassurer sur le Livret A

Un point sur l'épargne réglementée a d'abord été présenté par les équipes de la Caisse des Dépôts. Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe de la CDC et directrice des fonds d'épargne, a répondu avec Eric Flamarion, directeur financier des fonds d'épargne, aux questions relatives à la « décollecte du livret A », largement évoquée dans la presse ces derniers mois. Rassurants, ils ont rappelé que celle-ci ne représente qu'une part non significative des montants en question. De plus, ce phénomène n'intervient qu'après cinq années de collectes exceptionnelles. Ils ont ensuite précisé que le taux du livret A reste encore supérieur à l'inflation. En effet, depuis août 2014, son taux, qui dépend d'une formule de calcul liée à l'inflation, est tombé à 1 %.

Présentation d'une étude novatrice

Après ce point sur l'état de l'épargne réglementée, Ludovic Halbert, chercheur au CNRS, a dévoilé une étude « sur la circulation méconnue de l'épargne réglementée en France », menée par le fonds d'épargne et l'institut de recherche de la CDC. Cette analyse inédite montre que 85% de l'argent collecté sur les livrets A est réinvesti dans le même département. Toutefois, les 15 % de l'épargne restant sont en circulation sur le reste du territoire pour répondre aux besoins locaux des départements où les besoins de logements sociaux sont les plus importants (et en particulier dans les territoires incluant des agglomérations de grande taille).

Innovations territoriales

Ensuite, une table ronde sur les défis de l'innovation a réuni de nombreux acteurs du logement, dont Aline Archimbaud, sénatrice et vice-présidente de la commission des affaires sociales (ayant travaillé sur un rapport relatif à l'amiante), Norbert Hieramente, président d'« Alliance Territoires » et de Domofrance, Jacques Pestre, directeur général adjoint de Point P (Groupe St Gobain) et Bertrand Delcambre, « ambassadeur du numérique » dans le bâtiment. Trois défis ont mis en valeur au cours de ces premiers débats : la transition énergétique, la transition numérique et surtout le financement des travaux relatifs à l'amiante.

Le poison de l'amiante

Plus spécifiquement sur ce dernier point, le prêt réhabilitation anti-amiante de la CDC, qui doit financer le surcoût

général par le traitement de l'amiante dans le cadre des opérations de réhabilitation, a été présenté par Josselin Kalifa, le directeur des prêts et de l'Habitat. Lors de la seconde séquence, Stéphane Dauphin, directeur général de Nantes Habitat, a évoqué les difficultés à mettre aux normes le parc social dont il a la charge avec les interdictions liées à l'amiante. Jean-François Debat, président délégué de *Villes de France*, a partagé son inquiétude profonde sur la rénovation des logements avec de « l'amiante inerte ». Les coûts du « désamiantage » sont prohibitifs et peuvent même tripler le montant initialement prévu par les marchés publics. Jean-Louis Dumont, président de l'USH, a plaidé au cours des échanges pour une limitation de l'angoisse et pour la mise en place de « *degrés de dangerosité sur l'amiante* », et s'est conféré à sa lettre ouverte envoyé au Gouvernement sur ce thème précis en 2014. Une approche interministérielle du problème a été souhaitée, de son côté, par la sénatrice Aline Archimbaud, tout en soulignant le problème de santé publique.

Rénover l'habitat

Cette seconde séquence a été marquée par des débats sur les opérations de renouvellement urbain. Nicolas Grivel, directeur général de l'ANRU, a fait le détail des mesures relatives aux 200 quartiers NPNRU mise en place depuis le 16 décembre dernier. Toutefois, Frédéric Paul, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat, a demandé à l'Etat de regarder aussi les autres territoires surtout ceux touchés par la désindustrialisation et la crise économique, Il a annoncé un colloque au Creusot du mouvement HLM sur le patrimoine sur la réhabilitation du logement en zone détendue en juin prochain. Jean-François Debat, a insisté sur la nécessité de travailler sur les enjeux de transports urbains, en rappelant au passage les spécificités des villes non métropolitaines. Les fléchages ITI (« investissements territoriaux intégrés ») des programmes régionaux du FEDER constituent un bon moyen de permettre la création de valeur dans les territoires grâce au soutien au numérique, à la mise en place de dispositifs performants de réseaux de chaleurs ou à transition énergétique dans les logements. Le maire de Bourg-en-Bresse a surtout pointé du doigt le problème du renouvellement urbain dans les centres anciens et les copropriétés dégradées, spécialement dans le parc privé dans les villes non métropolitaines. Benoit Quignon, directeur général de la Métropole de Lyon, a fait la promotion d'une innovation qui passe par des chantiers d'insertion dans les territoires de la politique de la ville.

Attachement au fonds d'épargne affirmé

En clôture, Pierre-René Lemas, directeur général de la CDC, a voulu affirmer son attachement au modèle du livret A et au mécanisme du fonds d'épargne sur le long terme. Enfin, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, est aussi revenue sur le rôle essentiel de la Caisse des Dépôts et sur l'importance du fonds d'épargne en matière de mixité sociale. Elle a insisté sur le fait que « *la réactivité de cet outil a permis de débloquent un milliard d'euros au profit d'un déploiement accéléré du nouveau programme de rénovation urbaine* ». Elle a finalement évoqué aussi les décisions, prises par le gouvernement, pour construire des logements accessibles « *là où sont les besoins* » et mettre en place « *l'adaptation des loyers du parc social indépendamment du financement initial* ».

Pour lire l'étude « sur la circulation méconnue de l'épargne réglementée en France » :

https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/eclairages_no6.pdf

AGENDA

Mercredi 8 avril - Paris

Assises Enseignement supérieur et Territoires (partenariat AVUF)

Judi 16 avril - Beauvais

Réunion "Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville"

[Télécharger le programme et Plateforme d'inscription](#)

Mercredi 29 avril - Lisieux

Réunion de la commission finances de Villes de France

Vendredi 12 juin - Paris

Réunion Enseignement supérieur

Judi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse

Congrès de Villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi